

# CONTRAT DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE 2020-2023

## BILAN FINAL

Syndicat mixte du bassin de Thau



**Syndicat Mixte  
du Bassin de Thau**

ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL DE BASSIN



---

## Préambule

Le Contrat de transition écologique de Thau a été lauréat de l'appel à projet lancé par le Ministère de la transition écologique et solidaire en 2019. Annoncés par le ministre d'Etat dans le cadre de la présentation du Plan Climat en juillet 2017, ces contrats ont vocation à rassembler des projets de transition écologique dans une démarche de développement durable.

Le territoire de Thau était déjà engagé à l'époque dans l'élaboration du Contrat de gestion intégrée et de transition écologique (CGITE 2020-2025), 5<sup>ème</sup> contrat de Thau et 2<sup>ème</sup> contrat de gestion intégrée. A l'issue d'une concertation avec les services de l'Etat, il a été convenu de sélectionner 14 fiches actions parmi celles composant le CGITE pour finaliser les documents contractuels du CTE, signé en février 2020 et annexé au CGITE qui a été signé en novembre 2021.

Le contrat prévoit la réalisation d'un bilan, objet du présent rapport.

---

## Table des matières

<b>1.</b>	<b>Rappel des objectifs du contrat</b>	<b>3</b>
1.1	L'émergence des Contrats de transition écologique sur les territoires	3
1.2	Les objectifs du contrat de Thau	4
1.3	La gouvernance du contrat	5
<b>2.</b>	<b>Le bilan des réalisations</b>	<b>5</b>
2.1	Un niveau d'engagement des actions très satisfaisant	5
2.2	Descriptif des réalisations par fiche action	7
<b>3.</b>	<b>Le bilan financier</b>	<b>20</b>
3.1	L'impact de la crise sanitaire	20
3.2	Les dépenses à fin 2023	21
3.3	Le montant des aides financières et maitrises d'ouvrage	22
<b>4.</b>	<b>La nécessaire mise en cohérence des dispositifs contractuels</b>	<b>23</b>
<b>5.</b>	<b>Conclusions et perspectives</b>	<b>23</b>
	<b>Annexes</b>	<b>24</b>

---

# 1. Rappel des objectifs du contrat

## 1.1 L'émergence des Contrats de transition écologique sur les territoires

Nouvelle démarche de partenariat entre l'État et les collectivités locales, associant notamment les entreprises et les associations, les contrats de transition écologique (CTE) ont vocation à contribuer à la traduction, au niveau des territoires, de l'ambition écologique que la France s'est fixée aux niveaux national et international. L'objectif est d'accompagner la réalisation de projets concrets contribuant à la mutation écologique et économique de nos territoires et de constituer un réseau de collectivités en transition qui font la preuve de leur engagement écologique et jouent le rôle de démonstrateurs.

Annoncés par le ministre d'Etat, ministre de la transition écologique et solidaire, dans le cadre de la présentation du Plan Climat en juillet 2017, les principes directeurs des contrats de transition écologique (CTE) ont été présentés devant la Conférence nationale des territoires par le secrétaire d'Etat auprès du ministre d'Etat.

L'expérimentation lancée en janvier 2018 vise à constituer un échantillon représentatif de la diversité de nos territoires français : ville et campagne, montagne et littoral, métropole et outre-mer.

Ces territoires bénéficient d'un accompagnement personnalisé, tant au niveau local que national. Le contenu est co-construit avec les acteurs volontaires du territoire. L'Etat y impulse une démarche de coordination des acteurs institutionnels : il mobilise lui-même de façon coordonnée ses services et établissements publics et invite les Départements et Régions à s'y associer.

Sur un même territoire, les CTE rassemblent des projets de transition écologique, dans une démarche d'ensemble intégrant les trois volets du développement durable : environnemental, économique et social. Ils associent l'ensemble des acteurs, et en particulier les acteurs économiques et associatifs, dans l'objectif de créer une dynamique de long terme.

L'objectif des CTE est de faciliter la transition écologique sur les territoires en construisant et en mettant en œuvre un contrat pluriannuel de 3 ou 4 ans, qui sera évalué sur la base d'indicateurs de performance environnementale et d'objectifs de résultat chiffrés.

Cette initiative correspondant à une nouvelle forme d'action d'un Etat accompagnateur qui mobilise une ingénierie renforcée, notamment de proximité, il a été choisi de l'expérimenter sur des territoires démonstrateurs. Le SMBT a souhaité s'engager dans cette démarche.

En effet, c'est un dispositif qui devait permettre au SMBT de conforter les initiatives déjà présentes sur le territoire en faveur d'une gestion environnementale vertueuse, tout en soutenant l'activité économique des secteurs et des filières présentes (conchyliculture, pêche, thermalisme, agriculture, activité portuaires, tourisme balnéaire). C'était vu comme une opportunité pour le territoire de bénéficier du soutien politique, technique et financier de l'Etat, et faire aboutir plus vite des projets concrets respectueux de l'environnement et des services territoriaux à destination des habitants, entreprises et usagers locaux.

L'élaboration du présent CTE a fait l'objet de nombreux échanges et de 3 réunions techniques entre l'Etat et le SMBT, auxquels ont été associées les parties prenantes, dont la Région Occitanie, le Département de l'Hérault, l'Ademe, l'Agence de l'eau RMC, Sète agglomération méditerranée, la communauté d'agglomération Hérault Méditerranée, Montpellier Méditerranée Métropole. Dans le cadre de la préparation du bilan du Contrat de gestion intégrée du territoire de Thau en 2018, les partenaires avaient exprimé le souhait que la démarche de

---

gestion intégrée soit poursuivie sur le territoire, avec un contrat global portant l'ensemble des enjeux du territoire et un programme d'actions aussi ambitieux que celui du précédent contrat.

Il a été acté avec les partenaires signataires que le CTE, qui porte sur quatorze actions emblématiques nécessitant le soutien particulier de l'Etat, devait être mis en cohérence avec le nouveau contrat en préparation sur Thau, le « Contrat de gestion intégrée et de transition écologique du territoire de Thau » portant sur la période 2020-2025.

Le CTE, finalisé en 2019 et signé en février 2020, a ainsi été annexé au CGITE dont la préparation a nécessité plus de temps et qui comporte au final 59 fiches actions, intégrant les 14 fiches actions CTE (les FAI). L'annexe 1 présente l'ensemble des fiches actions CGITE-CTE. Le document contractuel du CTE est annexé au présent document en annexe 2.

## 1.2 Les objectifs du contrat de Thau

En 2019, le SMBT a engagé une large concertation pour préparer un deuxième contrat de gestion intégrée, dans le sens de la transition écologique (CGITE 2020-2025). Sur le même modèle que le précédent en matière de gouvernance et dans ses ambitions, il réunit une multiplicité d'acteurs autour d'une présidence partagée entre l'Etat et le Syndicat mixte du bassin de Thau.

14 groupes de travail thématiques se sont réunis en 2018 et 2019 pour faire le bilan du précédent contrat, recenser les contributions du territoire en faveur de la transition écologique et élaborer un nouveau plan d'actions. Au total, plus de 200 personnes ont participé à ce travail collaboratif. Des assises Spéciale Transition écologique en septembre 2019 ont permis de partager la démarche avec les citoyens du territoire.

Le programme d'actions du contrat se décline au sein de 4 grandes orientations, déclinées en 13 objectifs prioritaires :

### **ORIENTATION TRANSVERSALE**

- Volet innovation
- Volet citoyen
- Volet animation / sensibilisation / évaluation

**ORIENTATION STRATEGIQUE 1 : Un aménagement résilient et durable** pour engager le territoire dans la transition écologique

- 1.1. Le renouvellement de l'espace urbain
- 1.2. La gestion des polarités du territoire
- 1.3. La réduction de l'exposition aux risques littoraux et climatiques
- 1.4. La préservation des espaces et des ressources

**ORIENTATION STRATEGIQUE 2 : Une économie littorale globale et innovante** capable de s'adapter aux effets du changement climatique

- 2.1. Le soutien des filières agricoles, conchylicoles et de pêche
- 2.2. L'engagement en faveur de la croissance verte
- 2.3. La promotion de l'économie bleue

---

**ORIENTATION STRATEGIQUE 3 : Une gestion environnementale équilibrée** pour protéger la biodiversité et les usages

3.1. La protection de la lagune et de ses usages

3.2. La reconquête des cours d'eau et des zones humides

3.3. La préservation de la biodiversité marine, lagunaire et terrestre

Cette structuration est celle du CGITE et donc aussi celle du CTE.

## 1.3 La gouvernance du contrat

Une gouvernance conjointe est prévue pour le CGITE et le CTE, tel que prévu à l'article 8 du contrat. Le comité stratégique du CGITE est le comité de pilotage du CTE. Pour rappel, il est co-présidé par le Préfet de l'Hérault ou son représentant et le Président du SMBT ou son représentant. Le comité technique du CGITE est également celui du CTE. Il réunit les partenaires financiers et principaux maîtres d'ouvrage.

Sur les 4 années du CTE, de 2020 à 2023, il y a eu 3 comités stratégiques et 5 comités techniques, où l'état d'avancement des actions du CTE a été présenté. Le bilan du CTE a été présenté en avril 2024 en comité stratégique.

## 2. Le bilan des réalisations

Les principaux résultats sont présentés tout d'abord sous forme de tableau synthétique où, par fiche action, il est fait état du niveau d'engagement des actions (engagé, finalisé, non engagé), ainsi que des indicateurs de réalisation. Dans une seconde section, par fiche action, un descriptif plus détaillé des réalisations permet de comprendre ce que l'action a permis d'engager. Le bilan financier est réservé à la section 3 plus loin dans le rapport.

### 2.1 Un niveau d'engagement des actions très satisfaisant

Les 14 fiches actions prévues au CTE (les FAI) ont été engagées, et certaines actions finalisées. La mention « Engagé/finalisé » dans le tableau qui suit indique que, dans la fiche action, certaines actions sont finalisées, d'autres engagées. Un seul projet a été abandonné (Ostréinerie), mais au profit d'un nouveau projet à l'étude.

		Etat d'avancement	Indicateurs de réalisation
FAI 1 - La création d'une plateforme d'innovation sur le bassin de Thau	Créer un cadre d'animation et de gouvernance	Finalisé	1 chef de projet 1 comité consultatif 6 démonstrateurs
	Mettre en œuvre les 8 démonstrateurs	Engagé/Finalisé	
FAI 2 - L'organisation de la participation citoyenne dans l'animation du contrat	Créer un réseau d'acteurs et de citoyens	Finalisé	12 démarches citoyennes 1 cinquantaine de temps citoyens 5 projets citoyens 2 assises de territoire
	Construire une plateforme numérique citoyenne	Engagé	
	Organiser des événements sur la transition écologique	Finalisé	
FAI 3 - La reconquête des friches industrielles et urbaines du territoire de Thau	Engager les études nécessaires à la réhabilitation des friches	Engagé/Finalisé	4 études 2 sites de travaux 14 ha de friches réhabilités 33 ha en cours d'études
	Réaliser les travaux sur les friches urbaines et industrielles dans le triangle urbain	Engagé/Finalisé	
FAI 4 - L'étude de faisabilité de l'aménagement durable de la zone stratégique de Poussan	Confirmer l'opportunité du projet	Finalisé	2 études engagées
	Examiner la faisabilité juridique	Finalisé	
FAI 5 - Le développement portuaire en faveur du report modal	Requalification du foncier portuaire	Finalisé	17,6 ha de zones d'activités aménagés 400 000 m3 de sédiments dragués
	Développement d'une plateforme multimodale	Engagé/Finalisé	
	Mise en exploitation de la ZIFMAR	Finalisé	
	Maintien de l'accessibilité du port de Sète	Finalisé	
FAI 6 - L'expérimentation de navettes maritimes sur la lagune de Thau	Expérimentation de la liaison interbassin	Finalisé	53 000 trajets en navette à l'été 2021
FAI 7 - Réduction de l'exposition aux risques naturels face aux épisodes méditerranéens	Outils et études stratégiques	Engagé/Finalisé	1 outil d'avertissement 2 stratégies, 4 études 2 lidos mis en protection 1 bassin d'orage
	Travaux de protection littorale	Engagé/Finalisé	
	Travaux de lutte contre l'inondation sur le BV	Engagé/Finalisé	
FAI 8 - Développement de solutions innovantes de protection littorale intégrées dans l'environnement	Démonstrateur Blue Thau Lab	Finalisé	1 démonstrateur
FAI 9 - Protection et restauration du site de Maldormir : protocole de territoire en partenariat avec l'EPF	Protocole de territoire	Engagé	Plus de 20 parcelles acquises (3ha)
	Diagnostic foncier	Engagé	
	Acquisitions foncières	Engagé	
FAI 10 - L'élaboration d'un plan de sécurisation de l'alimentation en eau du bassin de Thau	Réalisation d'une étude	Engagé	1 étude stratégique
FAI 11 - Ostréiculture : le photovoltaïque au service de la résilience des activités conchylicoles et du développement des ENR	Démonstrateur Blue Thau Lab	Révisé (nouveau projet)	1 étude de faisabilité
FAI 12 - Le développement de l'agritourisme dans les mas conchylicoles: étude de faisabilité d'un ou de plusieurs projets pilotes	Concertation des professionnels	Engagé	1 charte de la dégustation (1 arrêté) 1 guide de la dégustation 1 expérimentation d'accostage
	Réalisation d'une étude de faisabilité	Non engagé	
FAI 13 - Construction d'un réseau d'observation lagunaire (ROL)	Créer une animation et une gouvernance	Finalisé	1 chef de projet 1 gouvernance 1 plateforme informatique 6 études engagées
	Exploiter les données et engager des études	Finalisé	
FAI 14 - La restauration des fonctionnalités écologiques des milieux aquatiques	Réaliser des études sur cours d'eau et ZH	Engagé	3 études engagées

## 2.2 Descriptif des réalisations par fiche action

### Fiche action 1 (FAI1) – La création d'une plateforme d'innovation sur le bassin de Thau

Descriptif synthétique : Créer une plateforme d'innovation centrée usagers (Lab Thau), rassemblant une communauté d'acteurs divers (collectivités, entreprises, recherche, société civile) et comprenant une plateforme numérique de traitement et d'analyse de données.

Objectif : Mettre en œuvre des démonstrateurs de services environnementaux innovants (8 démonstrateurs prévus).

La FAI1 prévoyait 2 sous-actions :

<b>FAI 1 - La création d'une plateforme d'innovation sur le bassin de Thau</b>	<b>Créer un cadre d'animation et de gouvernance</b>
	<b>Mettre en œuvre les 8 démonstrateurs</b>

#### La création d'un cadre d'animation et de gouvernance pour la plateforme

En 2021, un bureau d'études a été retenu pour élaborer la stratégie de communication autour de l'objet LabThau, ainsi que son nom et son identité graphique. Le BlueThauLab est né et a été officiellement lancé en novembre 2021, avec un chef de projet recruté en septembre 2021.

Le territoire s'est ainsi doté d'un living lab au service des acteurs du territoire et de leurs projets, visant à expérimenter des solutions technologiques inédites pour répondre aux défis du changement climatique. C'est un vecteur d'innovation sociale puisque des entreprises, collectivités, étudiants, scientifiques, universitaires ou simples citoyens y « partagent » des idées et des savoir-faire et s'engagent dans des projets collaboratifs. L'objectif est d'expérimenter et valider des solutions sur Thau, en tant que territoire démonstrateur.

En termes de gouvernance, un comité consultatif a été constitué et se réunira début 2024.

Pour rappel, le BlueThauLab est un des dispositifs centraux du projet Littoral+, porté par la région Occitanie, retenu et labellisé par le Programme d'Investissement d'Avenir (PIA3).

A noter l'initiative très suivie sur le bassin de Thau de la « Communauté de pratiques désimpermeabilisation » lancée en 2021, sous l'égide du BlueThauLab. Les communes ont été de plus en plus nombreuses à participer aux rencontres de la communauté. Au total, 4 événements ont eu lieu en 2021-2022 dont un voyage apprenant au Jardin des fabriques à Marseille et une semaine de terrain avec des étudiants de l'ENTPE. En janvier 2023, ce sont les aménageurs qui ont été conviés à la 4<sup>ème</sup> rencontre, organisée en partenariat avec Sète agglomération méditerranéenne. 2 rencontres sont prévues en 2024. L'engouement des communes pour se mobiliser dans la communauté tient en partie au puissant levier de financement levé par l'Agence de l'eau RMC, par le biais de l'AAP Cours d'école, qui a permis à plusieurs communes de démarrer des projets de désimpermeabilisation dans les établissements scolaires. Mèze, Balaruc les Bains et Montbazin ont été les premières communes à réaliser des travaux sur la phase 2020-2022. Une vraie dynamique de territoire est en marche sur le territoire sur ce thème de la désimpermeabilisation. Même le jeune public s'est intéressé de près à la désimper, en témoigne l'initiative « Jardin de demain » de Balaruc le Vieux (cf. FAI2 ci-dessous).

## La mise en œuvre des démonstrateurs

La fiche action prévoyait 8 démonstrateurs qui ont été engagés, tel que décrit dans le tableau suivant :

<b>Démonstrateurs</b>	<b>Etat d'avancement</b>
Ostréinergerie	<p>Le projet Ostréinergerie a fait l'objet d'une étude de faisabilité et les résultats ont amené Akuo energy, l'industriel en charge de l'expérimentation, à se retirer. Le redimensionnement de l'expérimentation n'a pas abouti. Des projets connexes ont été conduits, notamment le projet Solar in blue lancé en 2023 (consortium entreprise /SMBT/CRCM). Le projet prévoit le transfert par l'entreprise de la maîtrise des technologies du solaire photovoltaïque et du "flottant" en milieu naturel sur la proposition de création d'une table conchylicole solaire flottante. Les premières réunions d'intention et rencontres partenariales ont eu lieu, ainsi que la mise en place d'un comité institutionnel Go/NoGo pour valider la mise en œuvre d'un process expérimental. Un dépôt de demande de subvention a été déposé auprès de l'Etat (FIM).</p>
Dem'eaux Thau	<p>La co-construction d'un service d'anticipation des crises d'inversac a été réalisée grâce à l'installation de stations de suivi (au total, 35 sondes installées et des conventions signées avec chaque propriétaire) et à la création d'une plateforme informatique construite par l'entreprise Synapse, désormais administrée par le SMBT, où les données remontent régulièrement. Ce dispositif permet aujourd'hui d'anticiper les phénomènes d'inversac (exemple de l'inversac d'octobre 2023). Une expérimentation de matériel et d'équipement était également inscrite dans la FAI2, en lien avec le forage profond réalisé dans Dem'eaux. Une expérimentation est en cours de montage, en lien direct avec la protection de l'aquifère profond, qui permettra de réguler les échanges entre la lagune et l'aquifère au niveau de la source de la Vise et réduire les risques d'inversac (maîtrise d'ouvrage SMBT, partenariat avec le BRGM). Démarrage de l'action prévue courant 2024.</p>
Data Nostrum	<p>Data Nostrum, projet visant à créer un réseau hydride collaboratif d'échange de données territoriales Pair-à-Pair (P2P), une sorte de « place de marché » de la donnée territoriale, a finalement été repositionné sur la technologie FIWARE (technologie open source reconnue par l'Union européenne), au sein de la plateforme ROL (Réseau d'observation lagunaire). Cette infrastructure numérique, constituée de 4 modules (Eau et nutriments, Biodiversité et habitats, Risques en environnement, Pêches et cultures marines), permet d'accueillir tout type de données et est en fonctionnement depuis juin 2023. Une interface adaptée aux différents profils d'utilisateurs permet de déployer la capitalisation de données sur plusieurs projets avec des tableaux de bord dédiés (VigiThau risques, données sur la qualité lagunaire, données conchyliculteurs, groupe participatif d'observation des cours d'eau...).</p>
Prospect'eau / Repulse	<p>Le projet Prospect'eau visait à coupler les données besoins / ressources compilées dans le logiciel WEAP avec un module d'irrigation à grande échelle pour définir des stratégies d'utilisation rationnelle de la ressource en eau. Les</p>

	<p>réunions avec l'industriel pressenti (ITK) n'ont pas abouti. En accord avec la Région Occitanie (ce projet étant intégré à Littoral+), il a été proposé de le substituer au projet Repulse porté par la société Bluerium, un dispositif d'atténuation de houle et de convertisseur énergétique (actuellement en instruction par la Banque des territoires pour acter la substitution). Une première partie du projet a été co-conduite avec l'entreprise, le SMBT et la station de biologie marine (réalisation d'une POC en laboratoire, approche et connexion avec des partenaires potentiels, demande d'autorisation d'une occupation temporaire obtenue, ingénierie financière pour recherche active de fonds).</p>
Dispositif d'avertissement risque inondation	<p>Le projet visait la construction d'un système d'anticipation et d'avertissement inondation / submersion / érosion sur le littoral utilisable en prévention et en gestion de crise. « GardIAN », porté par le SMBT avec le concours du centre Rivages Pro Tech de Suez, est un outil prédictif de détection des coups de mer et des phénomènes de submersion. Il combine la captation vidéo et l'IA pour disposer d'une lecture fine des déplacements des petits fonds marins (marqueurs des changements brutaux de conditions marines). Le projet GardIAN a été expérimenté en 2022 à Marseillan et il est par ailleurs déployé dans une approche inclusive et de démocratie participative avec la Ville de Frontignan et diverses associations habitantes du littoral. Un mat muni d'une caméra qui enregistre les mouvements de vagues et de fonds sableux est installé pendant 2 ans (2 hivers), durée pendant laquelle le système d'IA apprend. Il sera alors en capacité de mieux prévenir les épisodes de tempête. Des panneaux pédagogiques et des animations sur site font également partie du projet.</p>
Foncilitto	<p>Le projet d'expérimentation d'un outil d'urbanisme résilient conçu à partir du logiciel UrbanSimul a nécessité des réunions avec le Cerema pour voir comment adapter la solution aux données de territoire : intégrer les cartes de risques et élargir aux espaces naturels et agricoles pour disposer d'un outil cadastral dynamique intégrant les enjeux liés au sol et à l'eau.</p> <p>Le Cerema a finalement opté pour un déploiement d'UrbanSimul à l'échelle nationale grâce au plan de relance, sur une version de l'outil peu adaptée au territoire. Le SMBT a travaillé depuis sur le développement d'un outil propre aux besoins locaux, avec un démarrage de la prestation courant 2024.</p>
Solution basée sur la nature pour la protection littorale	<p>Le projet de consolidation de l'atténuateur de houle installée sur le lido de Sète à Marseillan a été réalisé sous maîtrise d'ouvrage Sète agglomération Méditerranée et constitue un exemple réussi d'ingénierie douce en protection littorale.</p>
Plateforme numérique citoyenne	<p>La plateforme numérique citoyenne a fait l'objet d'un premier référencement en 2022 d'opérateurs pouvant concevoir l'architecture de la plateforme. En 2023, un travail en interne au SMBT a permis de consolider un rubriquage du site qui fera l'objet d'une procédure de marché en 2024.</p>

D'autres projets ont été amorcés, accompagnés par la plateforme et finalisés en 2022 :

- Pathogènes, dans le cadre du ROL, lancé par l'entreprise IAGE (mise au point d'une méthode de détection des pathogènes dans l'eau à des niveaux de présence très faible) ;
- Norovirus, dans le cadre du ROL, finalisé en 2022, lancé par la société Kemira (tests sur l'efficacité du réactif Désinfix pour abattre les bactéries dans l'eau) ;
- Sensithau, suivi dans le ROL, lancé par la société Biocéanor (expérimentation de 10 stations de mesure haute fréquence dans la lagune de Thau dont 8 en zones d'élevage pour anticiper les phénomènes d'anoxie) ;
- FIRCAP, lancé par la société Geocorail (fabrication de rochers à partir d'électrolyse sur structure métallique en milieu marin).

## **Fiche action 2 (FAI2) – L'organisation de la participation citoyenne dans l'animation du contrat**

Descriptif synthétique : Créer un réseau d'acteurs et de citoyens engagés dans la transition écologique, une plateforme numérique d'initiative citoyenne et organiser des événements citoyens.

Objectif : Promouvoir l'implication citoyenne dans l'animation du contrat et de ses actions.

La FAI2 prévoyait 3 sous-actions :

<b>FAI 2 - L'organisation de la participation citoyenne dans l'animation du contrat</b>	<b>Créer un réseau d'acteurs et de citoyens</b>
	<b>Construire une plateforme numérique citoyenne</b>
	<b>Organiser des événements sur la transition écologique</b>

### La création d'un réseau de citoyens engagés dans la transition écologique

La construction du réseau citoyen a démarré début 2021 avec l'AAP « Eau et participation citoyenne » de l'Agence de l'eau RMC. Le SMBT a été lauréat de cet appel à projets et a commencé à solliciter ou à être sollicité par les communes sur les 4 thèmes inscrits dans la candidature : la désimperméabilisation et nature en ville, les économies d'eau, la préservation des cours d'eau et la limitation de l'usage des phytosanitaires. Plus d'une dizaine de démarches citoyennes se sont engagées, soit sur la base de groupes déjà constitués (Conseil citoyen de Marseillan, Conseil de développement, Conseil municipal des jeunes de Frontignan), soit en formant progressivement des groupes au fil du projet et des actions.

A titre d'exemples, un groupe d'ambassadeurs de l'eau s'est constitué, avec pour origine le stand d'animation du SMBT lors du Festival de Thau de juillet 2021, 2022 et 2023 ; le service enfance jeunesse de Balaruc le Vieux a sollicité le SMBT pour accompagner les jeunes et dès 2021 ils ont choisi la désimperméabilisation et l'aménagement d'un bassin de rétention dont le démarrage des travaux est prévu en 2024 (le projet « Jardin de demain » a été retenu par la Région Occitanie en 2022 dans l'AMI sur la désimperméabilisation des sols) ; des jeunes de Montbazin et Pinet ont été accompagnés sur la thématique des cours d'eau avec, au final, la réalisation d'une exposition et la création de panneaux qui serviront à communiquer à l'échelle du bassin versant sur les enjeux des milieux aquatiques ; des citoyens se sont mobilisés pour assurer un suivi sur le cours d'eau de la Vène et du Soupié. Dès 2022, les thèmes de l'alimentation et du risque inondation ont également été

abordés dans la démarche citoyenne. Autre exemple, les « Mardis du SCOT », 5 sessions organisées en 2022 où environ 50 citoyens sont venus contribuer au SCOT.

#### La construction d'une plateforme numérique citoyenne

Cf. FAI1

#### L'organisation d'évènements sur la transition écologique

Plusieurs évènements ont été organisés sous la bannière « transition écologique ».

**La biennale des assises Ora maritima** a été organisée à 2 reprises sur la période 2020-2023.

L'édition 2021 sur le thème de l'alimentation durable a marqué le lancement officiel de la concertation autour du Projet alimentaire territorial Sète-Agde-Méditerranée « De la terre à la mer ». Les subventions obtenues auprès de la DRAAF en 2021 ont permis de financer l'animation du projet dès septembre 2021 et les premiers projets du PAT émergent. Le projet a été construit autour de 4 thématiques : Renforcer le patrimoine alimentaire, Structurer une chaîne alimentaire de territoire, Renforcer les dispositifs d'agroécologie et Réduire la précarité alimentaire, sur le périmètre de l'ensemble des communes de Sète agglomération méditerranéenne et d'Hérault méditerranéenne. Le PAT sera restitué début 2024 (33 actions au total).

L'édition 2023 de la biennale a été consacrée à la culture du risque, marquant le lancement officiel la même année du programme d'études préalables du PAPI.

**Le forum des initiatives alimentaires** a été créé dans le cadre du PAT pour soutenir les projets en faveur de l'alimentation locale et durable. L'évènement a été organisé à 2 reprises, en 2021 à Sète et en 2022 à Pézenas.

Plus globalement, sur le territoire, des évènements sont organisés par les communes, intercommunalités et associations. Il serait intéressant de réaliser un recensement de toutes ces initiatives, qui œuvrent à sensibiliser tous les publics et les rendre acteurs de leur environnement.

### **Fiche action 3 (FAI3) – La reconquête des friches industrielles et urbaines du territoire de Thau**

Descriptif synthétique : Engager les études et travaux nécessaires à la réhabilitation des friches urbaines et industrielles du territoire de Thau, territoire d'industrie.

Objectif : Engager la requalification d'espaces en friches et/ou pollués et limiter la consommation d'espaces naturels et agricoles.

La FAI2 prévoyait 2 sous-actions :

<b>FAI 3 - La reconquête des friches industrielles et urbaines du territoire de Thau</b>	<b>Engager les études nécessaires à la réhabilitation des friches</b>
	<b>Réaliser les travaux sur les friches urbaines et industrielles dans le triangle urbain</b>

#### L'engagement d'études nécessaires à la réhabilitation des friches

**Sur le site de Frontignan**, la dépollution est en cours par la société Exxon Mobil. La ville a lancé 2 études prospectives, l'une sur le déplacement de la gare à cet endroit (projet d'aménagement d'un PEM sur une quinzaine d'hectares de terrain sur l'ancien site pétrolier, avec une finalisation de l'étude prévue en 2028) et

l'autre sur les filières économiques à valoriser (étude de requalification de la friche EXXON Mobil et intégration paysagère, urbaine et architecturale dans la ville)

**Sur le site de la raffinerie du midi à Balaruc les Bains**, le certificat de dépollution est attendu pour septembre 2024. La ville est en attente de ce certificat pour lancer d'importantes études hydrauliques, géotechniques et de programmation.

**Sur le site de Lafarge**, une étude urbaine est en cours par Sète agglomération Méditerranée pour identifier notamment les friches et engager un travail programmatique dans la continuité de la démarche TPSF (territoire pilote de la sobriété foncière) sur laquelle le SMBT est associé en tant que porteur du SCOT.

#### La réalisation de travaux sur les friches urbaines et industrielles

**Le projet Cœur de station à Balaruc les bains** a fait l'objet d'études et d'une concertation avec le public. Les travaux sont inscrits dans un PPI sur 15 ans avec 11 phases prévues, intégrant un important volet hydraulique. A noter que suite à la SLGRI, le projet a été revu avec des objectifs plus ambitieux sur la résilience, ce qui explique le décalage des travaux.

**Le site Flexsys à Sète** n'était pas inscrit dans le CTE mais a fait l'objet d'une réhabilitation sur 11 ha avec des bâtiments déjà construits pour la pépinière Flex et d'autres permis qui sont en cours.

**Les travaux d'aménagement de la ZAC Entrée Est Rive Sud à Sète** sur 3 ha de friches réhabilités sont en cours. Le projet de création d'un réseau privé de **thalassothermie sur Sète entrée est**, porté par la société Dalkia, est en cours et va alimenter 370 000 m<sup>2</sup> de surface de bâtiments en énergie locale et renouvelable.

### **Fiche action 4 (FAI4) – L'étude de faisabilité de l'aménagement durable de la zone stratégique de Poussan**

Descriptif synthétique : Etudier les conditions de faisabilité d'un projet stratégique de développement portuaire sur la commune de Poussan, pouvant s'intégrer dans un projet plus global mixant les fonctions habitat, économique, agricole, environnemental.

Objectif : Favoriser le développement du port de Sète, vecteur de création d'emplois, et la mise en œuvre d'un projet intégré sur la zone stratégique de Poussan.

La FAI4 prévoyait 2 sous-actions :

<b>FAI 4 - L'étude de faisabilité de l'aménagement durable de la zone stratégique de Poussan</b>	<b>Confirmer l'opportunité du projet</b>
	<b>Examiner la faisabilité juridique</b>

**L'opportunité du projet** sur la base d'une synthèse des études réalisées sur la zone a fait l'objet d'un rapport produit par la Région Occitanie en 2021. Le rapport démontre que les seuls espaces de développement arrière port encore disponibles sur le territoire et permettant la création d'emplois sur le territoire se trouvent sur cette zone de Poussan. La Région ayant procédé à des acquisitions foncières, elle a remis en culture les terres (céréales), dans le cadre d'un conventionnement avec la SAFER sur une période de 3 à 5 ans, en lien avec la crise ukrainienne.

**L'étude de la faisabilité juridique** aurait justifié que l'Etat saisisse le CGEDD (DHUP) mais a préféré retenir la jurisprudence constante, l'autoroute étant considérée comme une discontinuité d'urbanisation. En prenant en

compte le linéaire de 200 m de littoral de Poussan, il ne semble pas, au regard de la législation actuelle, que le développement de la zone d'arrière port sur des activités portuaires ou liées au port soit possible. Aussi, cette faisabilité juridique va être étudiée à travers le PPA « reconstitution spatiale » signé entre SAM et l'Etat. En effet, la loi Climat et Résilience a ouvert des portes en lien avec la reconstitution spatiale.

### Fiche action 5 (FAI5) – Le développement portuaire en faveur du report modal

Descriptif synthétique : Poursuivre la politique régionale de développement économique portuaire en favorisant le report modal grâce au soutien des modes alternatifs au tout routier et à une plateforme multimodale.

Objectif : Décongestionner les autoroutes et diminuer les émissions globales liées au transport de marchandises.

La FAI5 prévoyait 4 sous-actions :

<b>FAI 5 - Le développement portuaire en faveur du report modal</b>	<b>Requalification du foncier portuaire</b>
	<b>Développement d'une plateforme multimodale</b>
	<b>Mise en exploitation de la ZIFMAR</b>
	<b>Maintien de l'accessibilité du port de Sète</b>

**La requalification du foncier portuaire** est réalisée grâce aux acquisitions foncières de la Région.

**Le développement d'une plateforme multi modale** s'est déroulé comme prévu. Les travaux d'aménagement du terreplein ont été finalisés et la plateforme ferroviaire a été réceptionnée en 2022, afin de favoriser l'intermodalité des transports de marchandises sur le port de Sète. Les travaux sur le nouveau système de manutention horizontale et les bâtiments seront terminés courant 2024. D'ores et déjà, le nombre de trains a atteint 1 train A/R par jour, représentant 20 000 camions évités, qui pourront atteindre 3 trains A/R par jour.

**La mise en exploitation de la ZIFMAR** s'est poursuivie (phases 1) grâce au remblaiement, en privilégiant un modèle d'économie circulaire valorisant les sédiments de dragage. Au total, ce sont 17,6 ha de zones d'activités aménagés par la Région. La phase 2 va pouvoir se poursuivre en lien avec le SCOT et le PLU, en utilisant toujours le modèle de l'économie circulaire pour la phase de remblaiement.

**Le maintien de l'accessibilité du port de Sète** est une opération réalisée en continu par la Région avec des travaux de dragage dans les bassins portuaires et dans les passes d'entrée de Frontignan (Pêche) et de Sète (Commerce). Les volumes dragués sont compris entre 50 000 et 100 000 m3 par an

### Fiche action 6 (FAI6) – L'expérimentation de navettes maritimes sur la lagune de Thau

Descriptif synthétique : Expérimenter un transport maritime sur la lagune de Thau.

Objectif : Pérenniser le service et renforcer le maillage de la desserte du territoire en transport collectif.

<b>FAI 6 - L'expérimentation de navettes maritimes sur la lagune de Thau</b>	<b>Expérimentation de la liaison interbassin</b>
--	--

L'expérimentation d'une navette maritime entre Sète et Mèze a été lancée en 2021 avec plus de 50 000 passagers enregistrés la première année d'expérimentation. C'est une action emblématique du CTE qui renforce la multimodalité du territoire. La liaison a été mise en place par Sète agglomération à l'issue de l'expérimentation, sur la période estivale du 1<sup>er</sup> juin au 30 septembre chaque année.

**Fiche action 7 (FAI7) – Réduction de l'exposition aux risques naturels face aux épisodes méditerranéens**

Descriptif synthétique : Créer un dispositif d'avertissement des risques d'inondation, submersion et érosion en cas de phénomènes méditerranéens (gestion conjoncturelle) et réaliser un programme de travaux prioritaires sur la base d'une stratégie de la résilience (gestion structurelle).

Objectif : Optimiser la gestion conjoncturelle et structurelle des risques naturels sur un territoire littoral.

La FAI7 prévoit 3 sous-actions :

<b>FAI 7 - Réduction de l'exposition aux risques naturels face aux épisodes méditerranéens</b>	<b>Outils et études stratégiques</b>
	<b>Travaux de protection littorale</b>
	<b>Travaux de lutte contre l'inondation sur le BV</b>

Les outils et études stratégiques

**Le dispositif d'avertissement intégré inondation/submersion/érosion** (VigiThau risques) a été finalisé en 2022. C'est un outil d'aide à la gestion des risques littoraux construit sur le même modèle que VigiThau qualité. VigiThau risques a démarré avec la construction d'un premier module (structurel) sous la forme d'une stratégie de réduction de la vulnérabilité avec un plan d'actions associé, finalisée en 2021 et prémisse du Programme d'études préalables (PEP) élaboré en 2022. Le deuxième module est un outil de gestion dynamique des risques littoraux, sorte de plateforme d'appui à la gestion de crise, construite en partenariat avec la société Predict et destinée aux 25 communes du bassin versant de Thau-Ingril. Cette plateforme a été livrée fin 2022.

**La stratégie territoriale de la résilience** a été élaborée sur 2 dynamiques en parallèle. L'engagement d'une démarche de PAPI a démarré dès 2020 par le SMTB avec la concrétisation d'un PEP du PAPI validé par l'Etat en octobre 2022, qui a nécessité une importante concertation. L'engagement des études a démarré dès 2022 et se poursuivra jusqu'en 2025. L'élaboration du PAPI est prévue de démarrer courant 2024. Par ailleurs, une démarche d'atelier des territoires sur la gestion des risques littoraux, animé par la DREAL et la Région Occitanie, en partenariat avec Sète agglomération méditerranéenne, a été menée sur le site de Frontignan-plage. A travers cet atelier, l'Etat et la Région souhaitent concevoir un outil d'aide à la décision sous forme d'un observatoire des risques et de la recomposition spatiale, afin d'accompagner la réalisation de Stratégies locales de gestion intégrée du trait de côte (SLGITC). Sur le territoire, un Projet partenarial d'aménagement a été élaboré sous l'égide de Sète agglomération Méditerranéenne. Cela permettra à terme de disposer de scénarios de gestion à long terme contrastés sur la recomposition spatiale.

**Les diagnostics de vulnérabilité des bâtiments** des particuliers et entreprises font partie des actions inscrites au PEP du PAPI de Thau. Le marché a été notifié courant 2023 et les premiers diagnostics ont été réalisés.

**Un guide urbanisme résilient**, également parmi les actions du PEP, a fait l'objet d'un stage lancé en 2023 et qui démarrera en 2024. Le travail réalisé sera une première étape pour élaborer le guide (concertation des parties prenantes et rédaction des fiches), la finalisation du guide devant a priori être confiée à un BE.

---

Les travaux de protection littorale

**Des travaux de protection littorale** importants pour faire face à la submersion marine ont été réalisés. La finalisation du lido de Frontignan, à la fois sur la partie naturelle et urbaine, fait suite à ceux déployés depuis 2010 sur le lido de Sète à Marseillan. L'étude pour la protection du littoral de Marseillan et la Corniche de Sète a été menée et les travaux d'accès à la plage sur Marseillan programmés. Globalement, l'intégralité de la façade maritime a fait l'objet de travaux, si l'on intègre les travaux de confortement du môle Saint Louis et la maîtrise d'œuvre démarrée en 2022 par rapport au confortement de la falaise de Sète (travaux prévus en 2025). Logiquement, la levée de la taxe Gemapi depuis 2017 a été principalement consacrée à ces travaux de prévention des inondations.

Les travaux de lutte contre les inondations à l'échelle du bassin versant

Ils ont démarré avec une étude sur le ruisseau de l'Homme mort (Glauzuges) à Marseillan. Par ailleurs, le bassin du Vallauray à Poussan a été réalisé. A noter également le démarrage du SDGEP intercommunal de SAM prévu en 2025 qui permettra de rassembler les préconisations des schémas pluviaux communaux, définir des travaux pour des pluies exceptionnelles, et qui permettra en outre de compléter les premières pistes de travaux de la stratégie de réduction de la vulnérabilité élaborée dans le cadre de la SLGRI.

**Fiche action 8 (FAI8) – Développement de solutions innovantes de protection littorale intégrées dans l'environnement**

Descriptif synthétique : Expérimenter des solutions innovantes de protection littorale intégrées dans l'environnement et susceptibles de participer à la préservation de la biodiversité sur le site de l'atténuateur de houle déployé sur le Lido de Sète à Marseillan.

Objectif : Créer sur le territoire un pôle de ressource et d'expertise de l'ingénierie douce en protection littorale de type géotubes.

<b>FAI 8 - Développement de solutions innovantes de protection littorale intégrées dans l'environnement</b>	<b>Démonstrateur Blue Thau Lab</b>
---	------------------------------------

Le projet a consisté en l'expérimentation de solutions de confortement des géotubes sur le lido de Sète à Marseillan par la société Georail sous maîtrise d'ouvrage de SAM, avec 2 objectifs principaux : construire une solution durable et en synergie avec la nature et éviter des coûts d'entretien annuels de l'équipement jugés trop élevés. Ce projet a bénéficié des fonds PIA3 dans le cadre de Littoral+.

**Fiche action 9 (FAI9) – Protection et restauration du site de Maldormir : protocole de territoire en partenariat avec l'EPF**

Descriptif synthétique : Engager un protocole de territoire sur le site emblématique de Maldormir à Marseillan

Objectif : Reconquérir un secteur cabanisé afin de diminuer sa vulnérabilité au risque, préserver sa valeur écologique et améliorer la qualité de l'eau de la lagune de Thau.

La FAI9 prévoyait 3 sous-actions :

<b>FAI 9 - Protection et restauration du site de Maldormir : protocole de territoire en partenariat avec l'EPF</b>	<b>Protocole de territoire</b>
	<b>Diagnostic foncier</b>
	<b>Acquisitions foncières</b>

Une convention a été signée entre l'Etat, la ville, le Conservatoire du littoral (CDL), permettant à la commune d'opérer la préemption sur les terrains nus. Le dispositif de DIA (Déclaration d'intention d'aliéner) permet qu'à chaque acte de vente, la ville est consultée sur la transaction. Plus d'une vingtaine de parcelles ont été acquises par la commune sur environ 3 ha ; au sud de la voie ferrée, le CDL préempte également.

Concernant le diagnostic foncier, le SMBT travaille à l'évolution de la tache urbaine ; l'inventaire des constructions fait en 2019 à partir de la photo aérienne de l'IGN a été actualisé avec la photo de 2021. Les contours des zones urbaines grâce à la photo aérienne sont cartographiés pour la révision du SCOT.

### **Fiche action 10 (FAI10) – L'élaboration d'un plan de sécurisation de l'alimentation en eau du bassin de Thau**

Descriptif synthétique : Proposer un plan de sécurisation de l'alimentation en eau du bassin de Thau à l'échelle du SAGE de Thau-Ingril à une échéance 2040 en lien avec les territoires voisins, à l'aide d'un outil besoins/ressources actualisable.

Objectif : Sécuriser l'accès à l'eau douce de l'ensemble des usages du périmètre du SAGE selon le principe d'équité territoriale.

<b>FAI 10 - L'élaboration d'un plan de sécurisation de l'alimentation en eau du bassin de Thau</b>	<b>Réalisation d'une étude</b>
--	--------------------------------

L'étude a vocation à analyser les ressources en eau disponibles pour le territoire, soit en propre, soit venant de l'extérieur, et de confronter ces données aux besoins des différents usages de l'eau. Le SMBT a mené un important programme d'acquisitions de connaissances sur les ressources locales (Pli ouest) et le programme Dem'eaux Thau mené par le BRGM a également permis de mieux connaître le fonctionnement du karst. Par ailleurs, via une première étude besoins ressources délégué à BRL ingénierie puis un stage pour capitaliser les données dans le logiciel WEAP, le SMBT dispose déjà de données conséquentes.

L'étude permettra de faire un état des lieux des connaissances et de poser le cadre d'une sécurisation de l'alimentation en eau du territoire. Le cahier de charges a fait l'objet de plusieurs remaniements depuis 2021. Un marché a été lancé en 2023, infructueux, et sera relancé en 2024.

### **Fiche action 11 (FAI11) – Ostréineergie : le photovoltaïque au service de la résilience des activités conchylicoles et du développement des ENR**

Descriptif synthétique : Expérimenter puis, en fonction des résultats de l'expérimentation, déployer l'installation de panneaux photovoltaïques sur les tables conchylicoles de la lagune de Thau.

Objectif : Apporter aux exploitants conchylicoles une solution aux problématiques de réchauffement et d'anoxie des eaux lagunaires et développer un site de production d'énergie solaire décentralisé et novateur.

<b>FAI 11 - Ostréinerergie : le photovoltaïque au service de la résilience des activités conchylicoles et du développement des ENR</b>	<b>Démonstrateur Blue Thau Lab</b>
--	------------------------------------

C'est l'action la plus emblématique du CTE qui aurait pu permettre de participer de manière importante aux objectifs ambitieux du PCAET en matière de production d'énergies renouvelables (voire même dépasser les 50% des objectifs fixés localement). Très attendu également au niveau du ministère, le projet Ostréinerergie visait à équiper les tables conchylicoles de panneaux photovoltaïques et de moderniser également ces tables. Les études menées par la société Akuo Energy ont remis en cause la faisabilité économique du projet et l'industriel s'est finalement retiré de la phase d'expérimentation. Des discussions ont eu lieu sur la mise en place d'une expérimentation à plus petite échelle, mais sans que l'étude voit le jour faute de maîtrise d'ouvrage. Dans l'attente, la table du futur, inscrite au Contrat de filière conchylicole, est en phase de test (projet piloté par le CRCM, en partenariat avec le Cepralmar et le lycée de la mer).

En parallèle, un projet porté par le BlueThauLab pourrait permettre de tester des tables flottantes équipées de panneaux photovoltaïques. Un industriel est d'ores et déjà sur les rangs pour enclencher une phase expérimentale et les financements sont en cours de demande.

**Fiche action 12 (FAI12) – Le développement de l'agritourisme dans les mas conchylicoles : étude de faisabilité d'un ou de plusieurs projets pilotes**

Descriptif synthétique : Engager une étude de faisabilité pour identifier sur le territoire de Thau des zones conchylicoles prêtes à tester une spécialisation allant dans le sens de la diversification d'activités tout en garantissant la vocation de production conchylicole.

Objectif : Favoriser la résilience de la conchyliculture grâce à la diversification et aux circuits courts

La FAI12 prévoyait 2 sous-actions :

<b>FAI 12 - Le développement de l'agritourisme dans les mas conchylicoles: étude de faisabilité d'un ou de plusieurs projets pilotes</b>	<b>Concertation des professionnels</b>
	<b>Réalisation d'une étude de faisabilité</b>

Une étude était initialement prévue à Marseillan puis l'action avait été élargie à l'ensemble des entreprises conchylicoles volontaires. L'étude faisait partie des actions envisagées dans le Schéma d'aménagement des zones conchylicoles, et aurait pu être envisagée à la suite des travaux sur les voies d'accès.

En définitive, l'étude envisagée sur un ou des sites pilotes ne s'est pas faite mais un certain nombre d'actions et de démarches ont créé une dynamique favorable au développement de l'accueil dans les mas.

Il y a eu signature par le CRCM, l'Etat, les collectivités et les communes de la charte de la dégustation en juillet 2021, et un nouvel arrêté préfectoral a été pris en mai 2021. Les PLU sont en cours de modification pour intégrer la dégustation (Mèze et Loupian ont d'ores et déjà intégré la réglementation facilitant la dégustation ; Marseillan finalise sa procédure et approuvera son PLU courant juillet 2024 ; Bouzigues lance la procédure en 2024). Un guide de la dégustation a été réalisé par le CRCM à destination des professionnels. Une expérimentation d'accostage des bateaux de plaisance a été réalisée à l'été 2023 à l'initiative des professionnels. Le Département envisage d'équiper des pontons d'accostage collectifs sur le Barrou et à Marseillan pour l'accueil de bateaux afin d'augmenter la venue du public dans les zones conchylicoles. Il s'est par ailleurs engagé dans

une démarche de circuit découverte, le Conchytour, qui a également vocation à favoriser la venue du public dans les mas, sur le principe de l'agritourisme.

### Fiche action 13 (FAI13) – La construction d'un Réseau d'Observation Lagunaire (ROL)

Descriptif synthétique : Mettre en place un réseau d'observation de l'écosystème lagunaire sur Thau en tenant compte de ses différentes composantes (bassin versant, lagune, élevages).

Objectif : Gérer les apports à la lagune et les pratiques d'élevage et garantir un niveau de production conchylicole adéquat respectant les indicateurs environnementaux de suivis.

La FAI13 prévoyait 2 sous-actions :

<b>FAI 13 - Construction d'un réseau d'observation lagunaire (ROL)</b>	<b>Créer une animation et une gouvernance</b>
	<b>Exploiter les données et engager des études</b>

**L'animation du ROL** a été effective dès février 2020, dans un premier temps grâce à un financement DLAL, puis via les crédits PIA3.

**La gouvernance** s'est progressivement mise en place. Une réunion de lancement a eu lieu en octobre 2020 et le 1<sup>er</sup> COPIL s'est tenu en novembre 2021 (puis en 2022 et en 2023). Cette instance est co-pilotée par l'Etat et le SMBT, et rassemble une vingtaine de partenaires (organisations professionnelles, collectivités, scientifiques, associations environnementales...). Le ROL se veut collaboratif et participatif.

Ce sont également des groupes de travail thématiques (GTT) qui ont été mis en place à partir de 2022, et qui reprennent les différents volets expertisés dans le ROL : Eau & nutriments, Biodiversité & habitats, Risques & environnement, Pêches et cultures marines. Par exemple, 4 GTT se sont réunis en 2023.

Le ROL a vocation à étudier la lagune de Thau, son fonctionnement, sa biodiversité, comment elle peut augmenter sa résilience face au changement climatique, aider les professionnels à consolider leurs élevages et faire évoluer leurs pratiques. Ce sont grâce aux données et aux études qui sont menées que des éléments de connaissance ou des solutions peuvent être apportés.

**Sur la partie données**, une plateforme informatique a été construite en 2021-2022 et s'organise comme un système de l'information (SI) ouvert pouvant assurer la centralisation d'une grande quantité de données sur la lagune et son environnement. Le webinaire de lancement a eu lieu en juin 2023. La plateforme est organisée en 4 volets, qui sont les thématiques reprises dans les groupes de travail. L'information est présentée sous forme de catalogues thématiques et propose des visualisations des données. C'est une architecture innovante dans son niveau d'inter-opérabilité et de gestion de données hétérogènes.

**Les études menées dans le cadre du ROL** ont été nombreuses entre 2021 et 2023. Le projet Pathogènes démarré en 2022 a expérimenté une méthode de détection des pathogènes dans l'eau. Le projet Norovirus a permis de tester l'efficacité du réactif Désinfix sur l'abatement des bactéries dans l'eau. Sensithau a permis de déployer des stations de mesure haute fréquence dans la lagune de Thau pour anticiper les phénomènes d'anoxie, notamment dans les zones d'élevage. Un deuxième projet Norovirus a vocation à tester la méthode de la société Coldep d'extraction des particules virales par un process « colonne à dépression », prévu en 2024. Une étude apports en eau douce a démarré en 2023 en partenariat avec Ifremer, pour traiter d'une inquiétude

---

récurrente des conchyliculteurs sur la salinisation de l'eau de la lagune. Une application smartphone (Conch'connect) a été conçue en 2023 et sera développée en 2024 pour aider les conchyliculteurs à disposer en temps réel des informations nécessaires sur leur milieu d'élevage (température, salinité, oxygène, statut sanitaire). L'application sera aussi un outil de gestion pour les professionnels, une sorte de tableur leur permettant de tenir à jour le travail réalisé dans leur exploitation.

Toutes ces études et outils concourent à proposer des solutions aux problématiques que rencontrent les professionnels dans leur activité. Ces études ne sont pas toujours suivies d'effets immédiatement car leur application nécessite des recherches de financements et la maintenance des dispositifs. Mais elles donnent des perspectives en matière de gestion.

#### **Fiche action 14 (FAI14) – La restauration des fonctionnalités écologiques des milieux aquatiques**

Descriptif synthétique : Engager les études stratégiques nécessaires pour engager les travaux prioritaires de restauration des fonctionnalités des milieux aquatiques (cours d'eau et zones humides) à l'échelle du bassin versant de la lagune de Thau.

Objectif : Lutter contre les inondations, améliorer la qualité de l'eau et maintenir la biodiversité (GEMAPI).

<b>FAI 14 - La restauration des fonctionnalités écologiques des milieux aquatiques</b>	<b>Réaliser des études sur cours d'eau et ZH</b>
--	--

Les **études stratégiques sur les milieux aquatiques** ont été lancées en 2021-2022 : le diagnostic hydromorphologique des cours d'eau et le plan de gestion stratégique des zones humides, à l'échelle, pour les 2 études, des bassins versants de la lagune de Thau et de l'étang d'Ingril. C'est une avancée notable. Elles vont marquer le démarrage d'une concertation pour des travaux futurs sur les milieux aquatiques, sur la base d'une priorisation des sites à forts enjeux.

Le diagnostic sur les cours d'eau devrait être finalisé courant 2023 et proposera des avant-projets sommaires pour engager la concertation et définir un plan d'actions. En 2024, la finalisation de l'étude stratégique sur les zones humides devrait permettre également de poser les priorités d'intervention sur ces milieux aquatiques, en lien avec leurs fonctionnalités.

Il faut ajouter la dynamique lancée sur la gestion des déchets sur les cours d'eau dans le cadre de l'AMI de la Région Occitanie, pour lequel Thau a été lauréat en 2022. Ce travail de diagnostic sur les origines des déchets, leur caractérisation et leur cheminement jusqu'aux milieux aquatiques et la mer participe de l'amélioration de la connaissance indispensable à la bonne gestion des milieux.

Enfin, l'étude de délimitation des espaces de bon fonctionnement (EBF) des cours d'eau démarrera en 2024 sur la partie des cours d'eau non couverte par le diagnostic hydromorphologique, sur la base d'un cahier des charges élaboré en 2023.

---

## 3. Le bilan financier

### 3.1 L'impact de la crise sanitaire

La préparation du CGITE a démarré fin 2018 avec les premiers groupes de travail thématiques. Ce sont au total 15 groupes de travail qui se sont tenus pour élaborer le programme d'actions.

En 2019, le Syndicat mixte du bassin de Thau a déposé une candidature à l'AAP CTE (Contrat de transition écologique) du Ministère de la transition écologique et solidaire, et a été lauréat en juillet. 14 fiches actions ont été « labellisées CTE » et ont fait l'objet d'une concertation pour être signé en février 2020.

Concernant le contrat global (CGITE), le travail préparatoire des 45 fiches actions restantes devait s'engager à l'issue de cette signature, pour un programme d'actions de 59 fiches au total réparties sur 2 conventions d'application de 3 ans (2020-2022 et 2023-2025) et une signature du contrat et de sa première convention courant 2020. La crise sanitaire a considérablement retardé le travail de finalisation des fiches actions du CGITE, qui n'a pu être signé finalement qu'en novembre 2021. La première convention a dû être réduite à 2 ans (2021-2022).

Les différentes périodes de confinements en 2020 et 2021 ont généré des retards dans le démarrage des actions. Les collectivités ont dû s'adapter à ce contexte de travail contraint. Globalement, l'ensemble du programme d'actions tel qu'il avait été défini en 2019 a pris du retard.

Par ailleurs, sur le plan économique, la crise sanitaire a amené les collectivités (intercommunalités) à devoir mettre en place des dispositifs de soutien financier pour les entreprises sur leur territoire. Cet engagement financier a parfois été important et a entraîné une révision des programmes pluriannuels d'investissement.

Certaines communes, à l'exemple de Balaruc les Bains, ont été touchées très directement par les périodes de confinement (fermeture de l'établissement thermal sur de longues périodes), entraînant une révision importante du programme d'actions autour du thermalisme, et plus largement des projets de la commune, notamment la réhabilitation des friches urbaines et industrielles. Certaines communes sur le pourtour de la lagune et en façade maritime ont une vocation touristique, mise à mal par les confinements de 2020-2021.

Les partenaires financiers qui accompagnent les projets du territoire ont également subi la crise sanitaire, et ont parfois dû revoir leur niveau d'intervention. Les collectivités, entreprises, associations qui en bénéficient ont dû s'adapter à leur tour à ces ajustements.

Ce contexte contraint n'a pas remis en cause la réalisation des actions du CTE qui présente malgré tout un bilan positif.

## 3.2 Les dépenses à fin 2023

	Prévisionnel en €	Réalisé fin 2023
FAI 1 - La création d'une plateforme d'innovation sur le bassin de Thau	3 013 000 €	942 200 €
FAI 2 - L'organisation de la participation citoyenne dans l'animation du contrat	164 000 €	328 400 €
FAI 3 - La reconquête des friches industrielles et urbaines du territoire de Thau	12 690 000 €	6 811 000 €
FAI 4 - L'étude de faisabilité de l'aménagement durable de la zone stratégique de Poussan	50 000 €	-
FAI 5 - Le développement portuaire en faveur du report modal	26 000 000 €	13 400 000 €
FAI 6 - L'expérimentation de navettes maritimes sur la lagune de Thau	524 840 €	494 000 €
FAI 7 - Réduction de l'exposition aux risques naturels face aux épisodes méditerranéens	24 880 000 €	15 343 700 €
FAI 8 - Développement de solutions innovantes de protection littorale intégrées dans l'environnement	400 000 €	336 000 €
FAI 9 - Protection et restauration du site de Maldormir : protocole de territoire en partenariat avec l'EPF	A préciser	262 000 €
FAI 10 - L'élaboration d'un plan de sécurisation de l'alimentation en eau du bassin de Thau	100 000 €	100 000 €
FAI 11 - Ostréinerie : le photovoltaïque au service de la résilience des activités conchylicoles et du développement des ENR	256 000 000 €	250 000 €
FAI 12 - Le développement de l'agritourisme dans les mas conchylicoles: étude de faisabilité d'un ou de plusieurs projets pilotes	60 000 €	-
FAI 13 - Construction d'un réseau d'observation lagunaire (ROL)	180 000 €	471 000 €
FAI 14 - La restauration des fonctionnalités écologiques des milieux aquatiques	180 000 €	245 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>324 241 840 €</b>	<b>38 983 300 €</b>

**Le différentiel entre le prévisionnel et le réalisé** s'explique par les conséquences de la crise sanitaire, rappelées précédemment, et l'abandon du projet Ostrénergie. De manière plus détaillée, on peut noter les points suivants :

- **FAI1 - La création d'une plateforme d'innovation sur le bassin de Thau** : le différentiel tient principalement à la non réalisation du projet Ostrénergie, également au report du projet Prospect'eau et son remplacement par le projet Repulse (dont le démarrage est prévu en 2024) ;
- **FAI3 - La reconquête des friches industrielles et urbaines du territoire de Thau** : les travaux sur le cœur de station de Balaruc les Bains n'ont pas démarré mais a été valorisée la réhabilitation des friches industrielles sur les Eaux blanches à Sète ;
- **FAI5 - Le développement portuaire en faveur du report modal** : les travaux du système de chargement horizontal de la plateforme multimodale sont reportés en 2024 et le programme de travaux de modernisation du Canal du Rhône à Sète n'est pas achevé ;
- **FAI7 - Réduction de l'exposition aux risques naturels face aux épisodes méditerranéens** : certains travaux ont été reportés après 2023, notamment la Corniche de Sète et certains bassins de rétention (en attente du schéma pluvial intercommunal qui démarre en 2024 ou 2025).
- **FAI11- Ostrénergie : le photovoltaïque au service de la résilience des activités conchylicoles et du développement des ENR** : le projet d'expérimentation a été abandonné, et l'industriel s'est retiré. Un nouveau projet est à l'étude.

### 3.3 Le montant des aides financières et maitrises d'ouvrage

Les aides financières globales sont présentées dans le tableau suivant, complété par un tableau où sont inscrits les montants des maitrises d'ouvrage.

Partenariats financiers (en €)	Europe	Etat	Banque des territoires	Région Occitanie	Départ. Hérault	Agence de l'eau RMC	Ademe Occitanie	SAM
	5 465 400	2 294 800	612 000	2 184 700	1 888 900	230 000	247 000	259 000

Maitrises d'ouvrage et fonds propres (en €)	Région Occitanie	SAM	SMBT	Ville de Balaruc les B	Ville de Frontignan	Ville de Marseillan
	13 100 000	8 802 100	956 400	481 000	312 000	262 000
	SPLBT	EPR PSF	Akuo Energy	Rivage Pro Tech (Suez)	EPF	SNCF
	6 700 000	1 425 000	250 000	166 000	30 000	17 000

---

## 4. La nécessaire mise en cohérence des dispositifs contractuels

L'année 2021 a marqué la signature du CGITE et de sa première convention 2021-2022 en novembre. C'est aussi la proposition faite aux intercommunalités en fin d'année par le Premier ministre d'élaborer des Contrats de relance et de transition écologique (CRTE), liés au Plan de relance du gouvernement. L'objectif était pour l'Etat de pouvoir rassembler dans un même document les différents contrats sur le périmètre des intercommunalités.

Même si ces contrats n'ont pas la même vocation ni le même périmètre, leur émergence en simultané et la référence commune à la transition écologique a généré quelques difficultés pour certains à appréhender le paysage contractuel, en particulier de la part des communes. Il a fallu expliquer comment les différents contrats s'articulaient et leur intérêt respectif.

Cette pédagogie est d'autant plus nécessaire que la multiplicité des appels à projets proposés sur les territoires ne facilite pas l'intérêt que portent les acteurs et maitres d'ouvrage aux dispositifs contractuels.

La pérennité des contrats de bassin versant est un objectif qui est poursuivi dans les contrats de gestion intégrée mis en œuvre sur le territoire Thau-Ingril depuis 2012, en articulation avec les documents de planification (SCOT, SAGE, SLGRI...) et les schémas et stratégies d'échelle nationale ou régionale (Plan Littoral 21, SRADDET, SDAGE...). La gestion intégrée à cette échelle est la clé de la bonne prise en compte des enjeux sociaux, économiques et environnementaux sur un territoire et de leurs interactions. C'est ce que rappelle la Cour des comptes dans son rapport de 2023, qui rappelle combien il est important de gérer l'eau et les milieux aquatiques de l'amont à l'aval dans une démarche de gestion intégrée. Cela est d'autant plus déterminant dans un contexte d'adaptation au changement climatique.

## 5. Conclusions et perspectives

Le Contrat de transition écologique 2020-2023 du territoire de Thau s'est achevé mais le CGITE se finalise seulement en 2025. Dans cette perspective, il est prévu d'organiser des groupes de travail pour élaborer collectivement le bilan du contrat.

Ces ateliers auront aussi vocation à initier le travail de préparation du prochain contrat de bassin versant. Le nouveau programme d'intervention de l'Agence de l'eau (12<sup>ème</sup> programme) démarre en 2025, et les conditions de mise en place de ces contrats ne sont pas encore parfaitement connues. Malgré cela, les acteurs et parties prenantes seront invités à démarrer les réflexions en amont.

Concernant l'évaluation, les indicateurs qui sont présentés dans ce rapport sont des indicateurs de réalisation, qui constituaient l'essentiel de ce qui avait été inscrit dans le CTE. Dans le cadre du CGITE, un travail d'évaluation plus approfondi démarre en 2024 pour définir des indicateurs de gains sociaux, économiques et environnementaux : quels bénéfices pour le territoire ont apporté les actions mises en œuvre dans les contrats de bassin versant, sur la qualité des milieux, la réduction des risques littoraux, la souveraineté alimentaire ou encore les activités économiques. Ce travail portera sur les 59 fiches actions du CGITE, y compris les FAI du CTE.

---

## Annexes

**Annexe 1** – Le tableau récapitulatif des fiches actions du CGITE dont les 14 fiches actions du CTE

**Annexe 2** – Le Contrat de transition écologique du territoire de Thau

**Annexe 1 – Le tableau récapitulatif des fiches actions du CGITE dont les 14 fiches actions du CTE**

<b>ORIENTATION TRANSVERSALE : VOILETS INNOVATION / CITOYEN / EVALUATION</b>		
<b>Volet innovation</b>	FAI 1	La création d'une plateforme d'innovation sur le bassin de Thau
<b>Volet citoyen</b>	FAI 2	L'organisation de la participation citoyenne dans l'animation du contrat
<b>Volet animation - sensibilisation</b>	FA 0-1	Animation - Gestion intégrée et concertée
	FA 0-2	Communication - sensibilisation
<b>ORIENTATION STRATEGIQUE 1 : UN AMENAGEMENT RESILIENT ET DURABLE pour engager le territoire dans la transition écologique</b>		
<b>Objectif prioritaire 1.1. Le renouvellement de l'espace urbain</b>		
Sous-objectifs	Fiches actions (FA et FAI)	
Développer des solutions énergétiques dans l'espace urbain	FA 1	Augmenter la production d'énergies renouvelables en ville
	FA 2	Favoriser les économies d'énergies
Favoriser la nature en ville	FA 3	Créer des îlots de fraîcheur
	FA 4	Engager des projets de désimperméabilisation
Partager l'espace urbain au profit de l'écomobilité	FA 5	Développer les voies piétonnes et cyclables et mobilités actives
	FA 6	Limiter l'usage de la voiture en ville
<b>Objectif prioritaire 1.2. La gestion des polarités du territoire</b>		
Sous-objectifs	Fiches actions (FA et FAI)	
Aménager les sites à enjeux	FAI 3	La reconquête des friches industrielles et urbaines du territoire de Thau
	FAI 4	L'étude de faisabilité de l'aménagement durable de la zone stratégique de Poussan
Moderniser le port de Sète-Frontignan	FA 7	L'amélioration de l'interface ville-port
	FAI 5	Le développement portuaire en faveur du report modal
Organiser les déplacements à l'échelle du territoire	FA 8	Développer la multimodalité sur le territoire
	FA 9	Renforcer la mobilité sobre
	FAI 6	L'expérimentation de navettes maritimes sur la lagune de Thau
<b>Objectif prioritaire 1.3. La réduction de l'exposition aux risques littoraux et climatiques</b>		
Sous-objectifs	Fiches actions (FA et FAI)	
Faciliter la gestion de crise face aux risques naturels	FA 10	Développer des dispositifs d'avertissement des risques naturels et climatiques
	FA 11	Elaborer une stratégie territoriale de la résilience
	FA 12	Elaborer une stratégie d'urbanisme résilient
Protéger la façade littorale et prévenir les inondations	FA 13	Engager des travaux sur la façade littorale
	FA 14	Engager des travaux de lutte contre l'inondation sur le bassin versant
	FAI 7	La réduction de l'exposition aux risques naturels face aux épisodes méditerranéens
	FAI 8	Le développement de solutions innovantes de protection littorale intégrées dans l'environnement
<b>Objectif prioritaire 1.4. La préservation des espaces et des ressources</b>		
Sous-objectifs	Fiches actions (FA et FAI)	
Définir la capacité d'accueil du territoire	FA 15	Elaborer une stratégie foncière territoriale
	FAI 9	Protection et restauration du site de Maldormir : engagement d'un protocole de territoire en partenariat avec l'EPF
	FA 16	Elaboration d'un plan de sécurisation de l'alimentation en eau et développement d'outils prospectifs
Renforcer la trame verte et bleue	FA 17	Renforcer la trame verte et bleue du territoire de Thau
Sécuriser l'approvisionnement en eau	FA 18	Protéger les ressources en eau
	FA 19	Réaliser des économies d'eau
	FA 20	Développer des ressources en eau alternatives ou de substitution
	FAI 10	L'élaboration d'un plan de sécurisation de l'alimentation en eau du bassin de Thau

## ORIENTATION STRATEGIQUE 2 : UNE ECONOMIE LITTORALE GLOBALE ET INNOVANTE capable de s'adapter au changement climatique

### Objectif prioritaire 2.1. Le soutien des filières agricoles, conchylicoles et de pêche

Sous-objectifs	Fiches actions (FA et FAI)	
Valoriser les productions primaires	FA 21	Promouvoir les produits locaux
	FA 22	Mettre en valeur les métiers
Moderniser les sites et structures de production	FA 23	Aménager les zones conchylicoles
	FAI 11	Ostrénergie : le photovoltaïque au service de la résilience des activités conchylicoles et du développement des ENR
	FA 24	Créer des aménagements pour vendre et stocker les productions
Diversifier les pratiques et les activités	FA 25	Favoriser l'agritourisme et l'accueil sur les sites de production
	FAI 12	Le développement de l'agritourisme dans les mas conchylicoles : étude de faisabilité d'un ou de plusieurs projets pilotes
	FA 26	Innover dans les productions et les pratiques des filières pêche et cultures marines

### Objectif prioritaire 2.2. L'engagement en faveur de la croissance verte

Sous-objectifs	Fiches actions (FA et FAI)	
Soutenir les pratiques agro-environnementales	FA 27	Accompagner la réduction des phytosanitaires et le changement des pratiques agricoles
	FA 28	Aménager les parcelles pour limiter les transferts de surface et favoriser la biodiversité
Promouvoir les démarches éco-responsables dans l'industrie	FA 29	Lutter contre les pollutions industrielles et urbaines issues de rejets des entreprises et centres techniques
	FA 30	Développer une démarche d'écologie industrielle
Développer l'écotourisme	FA 31	Aménager des sites d'accueil pour de l'écotourisme

### Objectif prioritaire 2.3. La promotion de l'économie bleue

Sous-objectifs	Fiches actions (FA et FAI)	
Favoriser l'économie circulaire sur le territoire	FA 32	Promouvoir le recyclage et le réemploi
	FA 33	Valoriser les déchets
	FAI 15	Le soutien à l'émergence d'une économie locale sociale et solidaire : le tiers lieu "La Palanquée"
Renforcer la place du thermalisme	FA 34	Développer une filière autour du thermalisme
Organiser la plaisance et le nautisme	FA 35	Aménager les zones de stationnement des navires de plaisance

## ORIENTATION STRATEGIQUE 3 : UNE GESTION ENVIRONNEMENTALE EQUILIBREE pour protéger la biodiversité et les usages

### Objectif prioritaire 3.1. La protection de la lagune et de ses usages

Sous-objectifs	Fiches actions (FA et FAI)	
Préserver les milieux et réduire les risques sanitaires	FA 36	Assurer le bon fonctionnement des systèmes d'assainissement
	FA 37	Améliorer la gestion des crises sanitaires
Créer un dispositif de gestion de l'écosystème et des activités lagunaires	FAI 13	La construction d'un réseau d'observation lagunaire (ROL)
	FA 38	Gérer et optimiser les apports hydriques et trophiques dans les milieux humides et lagunaires

### Objectif prioritaire 3.2. La reconquête des cours d'eau et des zones humides

Sous-objectifs	Fiches actions (FA et FAI)	
Optimiser les fonctionnalités des milieux aquatiques	FA 39	Restaurer les fonctionnalités des cours d'eau
	FA 40	Restaurer les fonctionnalités des zones humides
	FAI 14	La restauration des fonctionnalités écologiques des milieux aquatiques

### Objectif prioritaire 3.3. La préservation de la biodiversité marine, lagunaire et terrestre

Sous-objectifs	Fiches actions (FA et FAI)	
Améliorer la connaissance de la biodiversité marine	FA 41	Atteindre des habitats côtiers et marins fonctionnels
Préserver l'écosystème lagunaire	FA 42	Maintenir ou restaurer la biodiversité des lagunes et zones humides périphériques
Engager des actions en faveur de la biodiversité terrestre	FA 43	Maintenir des habitats terrestres favorables à l'accueil de la biodiversité

# CONTRAT DE TRANSITION ECOLOGIQUE

## du territoire de Thau

### ENTRE

- **Le Syndicat mixte du bassin de Thau**  
Représenté par Yves MICHEL, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date du 28 novembre 2019,  
Ci-après désigné par « le SMBT »,

d'une part,

### ET

- **L'État,**  
Représenté par Jacques WITKOWSKI, Préfet de l'Hérault,  
Ci-après désigné par « l'État » ;
- **L'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse,**  
Représentée par son Directeur général Laurent ROY,  
Ci-après désignée par « l'Agence de l'eau » ;
- **L'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie,**  
Représentée par son Président Arnaud LEROY, et par délégation son directeur régional délégué Frédéric GUILLOT,  
Ci-après désignée par « l'ADEME » ;
- **La Caisse des dépôts – Banque des territoires,**  
Etablissement spécial créé par la Loi du 28 avril 1816 codifiée aux articles L.518-2 et suivants du code monétaire et financier, ayant son siège au 56, rue de Lille 75007 Paris.  
Représentée par son Directeur régional Occitanie Thierry RAVOT, autorisé à l'effet des présentes en vertu d'un arrêté de délégation en date du 10 janvier 2020,  
Ci-après désignée par « la CDC » ;

d'autre part,

### IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

---



## Préambule

Nouvelle démarche de partenariat entre l'État et les collectivités locales, associant notamment les entreprises et les associations, les contrats de transition écologique (CTE) ont vocation à contribuer à la traduction, au niveau des territoires, de l'ambition écologique que la France s'est fixée aux niveaux national et international. L'objectif est d'accompagner la réalisation de projets concrets contribuant à la mutation écologique et économique de nos territoires et de constituer un réseau de collectivités en transition qui font la preuve de leur engagement écologique et jouent le rôle de démonstrateurs.

Annoncés par le ministre d'Etat, ministre de la transition écologique et solidaire, dans le cadre de la présentation du Plan Climat en juillet 2017, les principes directeurs des contrats de transition écologique (CTE) ont été présentés devant la Conférence nationale des territoires par le secrétaire d'Etat auprès du ministre d'Etat.

L'expérimentation lancée en janvier 2018 vise à constituer un échantillon représentatif de la diversité de nos territoires français : ville et campagne, montagne et littoral, métropole et outre-mer.

Ces territoires bénéficient d'un accompagnement personnalisé, tant au niveau local que national. Le contenu est co-construit avec les acteurs volontaires du territoire. L'Etat y impulse une démarche de coordination des acteurs institutionnels : il mobilise lui-même de façon coordonnée ses services et établissements publics et invite les Départements et Régions à s'y associer.

Sur un même territoire, les CTE rassemblent des projets de transition écologique, dans une démarche d'ensemble intégrant les trois volets du développement durable : environnemental, économique et social. Ils associent l'ensemble des acteurs, et en particulier les acteurs économiques et associatifs, dans l'objectif de créer une dynamique de long terme. Ces contrats mobiliseront l'ensemble des moyens d'accompagnement existants au profit des collectivités locales, entreprises et populations des territoires retenus.

L'objectif des CTE est de faciliter la transition écologique à l'échelle des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI), en construisant et en mettant en œuvre un contrat pluriannuel de 3 ou 4 ans, qui sera évalué sur la base d'indicateurs de performance environnementale et d'objectifs de résultat chiffrés.

---

Cette initiative correspondant à une nouvelle forme d'action d'un Etat accompagnateur qui mobilise une ingénierie renforcée, notamment de proximité, il a été choisi de l'expérimenter sur des territoires démonstrateurs.

Le SMBT a souhaité s'engager dans cette démarche.

Le contrat de transition écologique constitue en effet un dispositif qui permettra au SMBT de conforter les initiatives déjà présentes sur le territoire en faveur d'une gestion environnementale vertueuse, qui vont dans le sens de la transition écologique et énergétique, en soutenant l'activité économique des secteurs et des filières présentes (conchyliculture, pêche, thermalisme, agriculture, activité portuaires, tourisme balnéaire).

Le CTE est une opportunité pour le territoire de bénéficier du soutien politique, technique et financier de l'Etat pour faire aboutir plus vite des projets concrets respectueux de l'environnement et des services territoriaux à destination des habitants, entreprises et usagers locaux.

Par le passé, le territoire a su être innovant en proposant une application inédite de la recommandation européenne de 2002 sur la Gestion intégrée des zones côtières (GIZC), le Contrat de gestion intégrée du territoire de Thau 2012-2018, sur la base de planifications (SCOT, SAGE) très intégrées, fortement « grenellisées » et une gouvernance élargie. Le SMBT a également développé des outils d'ingénierie écologique innovants pour gérer notamment les risques sanitaires et d'inondation (VigiThau).

Dans le cadre de la préparation du bilan du Contrat de gestion intégrée du territoire de Thau dès 2018, les partenaires ont exprimé le souhait que la démarche de gestion intégrée soit poursuivie sur le territoire, avec un contrat global portant l'ensemble des enjeux du territoire et un programme d'actions aussi ambitieux que celui du précédent contrat.

Il est important que le CTE, qui porte sur quatorze actions emblématiques, nécessitant le soutien particulier de l'Etat, soit mis en cohérence avec le nouveau contrat en préparation sur Thau, qui s'intitule « Contrat de gestion intégrée et de transition écologique du territoire de Thau » et qui s'étend sur la période 2020-2025, avec deux conventions d'application dont la première, la convention 2020-2022, sera temporellement concomitante avec le CTE.

L'élaboration du présent CTE a fait l'objet de nombreux échanges et de 3 réunions techniques entre l'Etat et le SMBT, auxquels ont été associées de nombreuses parties prenantes, dont la Région Occitanie, le Département de l'Hérault, l'Ademe, l'Agence de l'eau RMC, Sète agglomération méditerranée, la communauté d'agglomération Hérault Méditerranée, Montpellier Méditerranée Métropole.

D'autres acteurs pourront encore se mobiliser et s'y associer par la suite, le CTE n'étant pas figé.

---

## **Article 1er - Objet du contrat de transition écologique du territoire de Thau**

L'objet du présent document est de définir un cadre de partenariat et ses modalités de mise en œuvre pour réussir collectivement la transition écologique du territoire de Thau autour de projets concrets. Il s'inscrit en cohérence et dans le cadre du Contrat de gestion intégrée et de transition écologique du territoire de Thau (CGITE) 2020-2025, dont il constitue un contrat d'application sur les actions particulièrement emblématiques et structurantes du territoire nécessitant un appui spécifique des services de l'Etat.

## **Article 2 – Ambition du CTE**

L'ambition du CTE est de permettre une transformation du territoire de Thau dans le sens de la transition écologique et énergétique, dans la continuité de la gestion environnementale vertueuse engagée jusque-là avec tous les partenaires des précédents contrats sur Thau. Cette transformation consiste à mettre en place des actions assurant la pérennité des filières conchylicoles et de pêche, définies dans le volet littoral du SCOT comme vocations prioritaires du territoire, soutenant les activités portuaires dans le respect de l'environnement, et protégeant les milieux et les ressources en eau, supports d'activités et d'emplois (tourisme, thermalisme).

## **Article 3 – Orientations stratégiques du CTE**

Les 3 orientations stratégiques retenues pour le CTE sont identiques à celles du CGITE et sont les suivantes :

Orientation 1 : **Un aménagement résilient et durable** pour engager le territoire dans la transition écologique

Orientation 2 : **Une économie globale et innovante** capable de s'adapter aux effets du changement climatique

Orientation 3 : **Une gestion environnementale équilibrée** pour protéger la biodiversité et les usages

---

Le CTE comprend également une orientation transversale sur **la gouvernance du contrat**, identique à celle du CGITE, construite autour de 3 volets transversaux :

- un volet innovation, construit autour d'une plateforme d'innovation (Lab Thau),
- un volet participatif,
- un volet évaluation.

Les orientations stratégiques et l'orientation transversale font l'objet de fiches descriptives intitulées « fiches d'orientation » (jointes en annexe 1), qui correspondent aux fiches orientations du CGITE. Ces fiches d'orientation comprennent des objectifs chiffrés ou qualitatifs, qui peuvent être selon le cas des objectifs écologiques, économiques ou sociaux, avec des indicateurs de résultats. Elles indiquent la liste des actions prêtes à être engagées sur ce champ d'intervention.

L'évolution du contenu ou du nombre des actions en cours de contrat fera l'objet d'une validation au fil de l'eau par le comité de pilotage, sans nécessité d'avenant.

## **Article 4 – Concrétisation opérationnelle en actions**

Les actions du contrat de transition écologique sont la traduction opérationnelle des orientations stratégiques. Elles sont décrites dans des fiches présentées en annexe 2 et correspondent aux « FAI » du CGITE, c'est-à-dire les fiches actions emblématiques qui sont reconnues collectivement comme de vecteurs importants de la transformation du territoire en faveur de la transition écologique et énergétique, du fait de leur caractère particulièrement intégré et/ou innovant.

Les fiches-actions précisent notamment le maître d'ouvrage / pilote de l'action, la description de l'action, les objectifs poursuivis et les résultats spécifiques attendus au terme du CTE, le calendrier prévisionnel de réalisation, les objectifs de résultat et indicateurs correspondants, les acteurs mobilisés et leur rôle qu'il s'agisse d'appui financier, administratif, technique ou en moyens humains, les financements d'ores et déjà mobilisés ou à mobiliser.

Les montants sont indicatifs, sous réserve de disponibilité des crédits, du déroulement des procédures internes propres à chaque partenaire et de la validation par les instances décisionnaires du partenaire considéré.

En conformité avec la réglementation en vigueur, si le fait de retenir une action au titre du présent CTE doit pouvoir en faciliter l'instruction, il ne saurait dispenser des procédures administratives et en particulier des autorisations nécessaires au projet.

---

Le maître d'ouvrage / pilote de l'action est responsable de sa mise en œuvre et de son suivi.

Les informations propres à chacune des actions soutenues par le CTE sont la propriété du maître d'ouvrage/pilote de l'action, à l'exception des éléments généraux (notamment intitulé, objet et montant de l'action) nécessaires au suivi, à l'évaluation, à la promotion et à la communication du CTE.

Parmi les opérations prévues, plusieurs d'entre elles méritent d'être soulignées, car révélatrices de l'esprit et de la dynamique collective du présent contrat :

- Ostréinerergie : le photovoltaïque au service de la résilience des activités conchylicoles et du développement des ENR ;
- L'expérimentation de navettes maritimes sur la lagune de Thau ;
- La construction d'un réseau d'observation lagunaire (ROL) ;
- La création d'une plateforme d'innovation sur le bassin de Thau (Lab Thau).

Le CTE a un caractère évolutif. A la date de signature du présent CTE, il comprend 14 fiches actions.

## **Article 5 - Résultats attendus du CTE**

Les résultats du CTE seront suivis et évalués.

Les objectifs détaillés ainsi que leurs indicateurs de suivi sont précisés dans chaque fiche orientation jointe en annexe 1 et dans chaque fiche action en annexe 2.

Si la première liste d'actions arrêtée à la date de signature est complétée au cours de l'exécution du contrat par des actions supplémentaires, ces dernières seront prises en compte dans l'évaluation finale du CTE.

## **Article 6 - Engagements des partenaires**

Les partenaires du CTE s'engagent à tout mettre en œuvre pour assurer la mise en œuvre des actions inscrites à ce contrat.

### **6.1. Dispositions générales concernant les financements**

---

Les financeurs s'efforceront d'instruire dans les meilleurs délais les demandes de financement qui leur seront soumises et à apporter leur appui pour contribuer à la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention.

Les financements inscrits dans les fiches sont des montants prévisionnels. Ils seront à mobiliser suivant les dispositifs et dispositions propres aux différents partenaires. Les éléments financiers qui y sont inscrits sont basés sur une première analyse de l'éligibilité des actions proposées aux différentes sources de financement des partenaires selon les modalités décrites dans les fiches actions, mais ne valent pas accord final.

Les montants de prêt, d'avance ou de subvention, sont indicatifs, sous réserve de la disponibilité des crédits et du déroulement des procédures internes à chaque partenaire, de l'instruction des dossiers, des dispositifs en vigueur à la date du dépôt, de la validation par les instances décisionnaires du partenaire considéré. Les décisions font l'objet de conventions spécifiques établies entre le partenaire et le porteur de projet.

## **6.2. Le Syndicat mixte du bassin de Thau**

En signant ce contrat de transition écologique, le SMBT assume le rôle d'entraîneur et d'animateur de la transition écologique de son territoire. Il porte la démarche et l'intègre dans ses politiques publiques.

Le SMBT s'engage à désigner dans ses services un directeur responsable du pilotage du CTE et à affecter un chef de projet qui aura la responsabilité d'animer l'élaboration et la mise en œuvre du contrat, ainsi que l'évaluation.

Elle s'engage à animer le travail en associant les différents acteurs du territoire et en travaillant étroitement avec les partenaires du contrat (collectivités, entreprises, Etat, établissements publics...) afin d'initier et de catalyser la dynamique du territoire en faveur de la transition écologique. Le partage des actions du CTE auprès des acteurs du territoire sera organisé localement au moment jugé opportun par la collectivité signataire, en accord avec l'Etat. Ce moment de partage a pour objectif, avant et également après la signature du CTE, d'enrichir et de challenger les actions, de favoriser la mobilisation autour du CTE et l'émergence d'éventuels porteurs de projets.

Elle s'engage à mobiliser les moyens, tant humains que financiers, nécessaires au bon déroulement du CTE, ainsi qu'à son évaluation.

Elle s'engage à la mise en œuvre des actions inscrites au CTE, dont elle est maître d'ouvrage.

## **6.3. L'Etat, les établissements et opérateurs publics**

---

**Au niveau local**, l'Etat mobilise sous l'égide de la préfecture une équipe composée des services départementaux et régionaux de l'Etat et des délégations régionales des établissements et opérateurs publics impliqués.

**Au niveau national**, l'Etat s'engage à mobiliser la mission de coordination nationale des contrats de transition écologique, basée au ministère de la transition écologique et solidaire, qui coordonne, suit et appuie les travaux d'élaboration et de mise en œuvre des CTE.

La mission de coordination nationale des CTE du ministère de la transition écologique et solidaire sera mobilisée en soutien en tant que de besoin pour faire le lien avec les différentes directions d'administration centrale et faciliter la mise en place de certains projets complexes. Elle pourra notamment mettre en relation les porteurs de projets avec les experts des administrations centrales, avec les représentants régionaux et nationaux des établissements publics et opérateurs de l'Etat, afin d'accompagner au mieux les projets.

Le ministère mobilise également le Conseil général de l'écologie et du développement durable (CGEDD) pour accompagner le processus local dans la phase mise en œuvre du contrat.

Le ministère anime le réseau des correspondants dans chaque direction générale du ministère de la transition écologique et solidaire et du ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales, ainsi que dans les ministères associés (emploi, économie, agriculture) et les établissements publics et opérateurs (ADEME, Caisse des dépôts, CEREMA, Agence française pour la biodiversité, Agences de l'eau...). Interlocuteurs de la mission de coordination nationale CTE, les correspondants nationaux des établissements publics et opérateurs mobilisent leurs délégations régionales lesquelles sont elles-mêmes en lien avec les porteurs de projets.

L'Etat s'engage à travers ses services et établissements à accompagner l'élaboration et la mise en œuvre du CTE, dans une posture de facilitation des projets. L'appui de l'Etat portera en particulier sur l'apport d'expertises techniques et juridiques et la mobilisation coordonnée de ses dispositifs de financement au service des projets du CTE.

Il s'engage à optimiser les processus d'instruction administrative et à examiner les possibilités d'expérimentation de procédures nouvelles ou de simplification de procédures existantes sur la base de projets précis qui lui seraient présentés dans le cadre du CTE.

L'Etat s'engage à étudier le possible co-financement des actions inscrites dans le CTE qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'Etat disponibles.

Le soutien au territoire passe par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui mobiliseront notamment des financements pour le montage des

---

projets et les investissements. Ce soutien permettra de renforcer la capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que les projets eux-mêmes.

En particulier :

- l'ADEME sera mobilisée en tant que de besoin sur les actions susceptibles de relever de sa compétence et pourra intervenir spécifiquement en soutien de certaines opérations du CTE (voir annexe 3) ;
- la Caisse des dépôts peut mobiliser sa Banque des territoires pour accompagner les acteurs locaux dans leurs projets de développement territorial : conseil et ingénierie, prêts, investissements en fonds propres, services bancaires, consignations et dépôts spécialisés ;
- le Cerema peut apporter un appui en matière de définition des indicateurs et d'évaluation ;
- l'Agence de l'eau : L'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse s'engage à examiner les demandes de financement des actions inscrites au CTE selon les modalités d'aide en vigueur à la date de chaque décision d'aide et sous réserve des disponibilités financières. L'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse s'engage à accompagner la réalisation des objectifs de ce CTE en s'impliquant en amont des projets et dans la concertation de l'ensemble des partenaires concernés pour garantir la meilleure synergie d'action au regard des politiques publiques de chacun. L'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse s'engage à contribuer à l'élaboration d'un contrat thématique eau permettant de décliner le CTE sur ses enjeux eau et, s'ils sont éligibles au 11ème programme, de prendre un engagement financier sur ces projets dans ce contrat thématique eau.

Les contributions spécifiques des établissements publics et opérateurs sont portées en annexe 3.

---

## **Article 7 - Charte partenariale d'engagement**

Dans le cadre du présent contrat, une charte partenariale d'engagement pour la transition écologique du territoire de Thau (en annexe 5) est signée par les parties signataires du contrat et proposée à la signature des acteurs partenaires du territoire (collectivités territoriales, syndicats intercommunaux, opérateurs et établissements publics, entreprises, chambres consulaires, associations, artisans, organisations professionnelles, organisations syndicales et patronales,...) qui

---

portent ou participent à une ou plusieurs actions afin de concrétiser, d'amplifier et de prolonger la démarche portée par le CTE.

Après signature du contrat, la charte pourra être signée pendant la vie du contrat par de **nouveaux** partenaires souhaitant concourir à la réalisation du CTE.

## **Article 8 - Gouvernance du CTE**

Les représentants de l'État et de l'EPCI mettent en place une gouvernance conjointe pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du CTE.

### **8.1. Comité de pilotage**

Le comité de pilotage correspond au Comité stratégique du CGITE. Il est coprésidé par le Préfet de l'Hérault ou son représentant et par le Président du SMBT ou son représentant.

Il est composé de représentants de l'exécutif et des services du SMBT, des services de l'Etat, de l'ADEME, de l'Agence de l'eau RMC et de la Caisse des dépôts – Banque des territoires, ainsi que d'autres établissements publics et opérateurs mobilisés en appui du CTE, de représentants des collectivités départementales et régionales, de représentants des structures professionnelles, etc. La composition du comité stratégique est jointe en annexe 5.

Il siègera au moins 1 fois par an pour :

- valider l'évaluation annuelle du CTE soumise par le comité technique, sur la base des indicateurs de suivi définis pour le CTE ;
- examiner l'avancement et la programmation des actions ;
- étudier et arrêter les demandes d'évolution du CTE en termes d'orientations et d'actions (inclusion, adaptation, abandon...), proposées par le comité technique ;
- décider d'éventuelles mesures rectificatives.

Le Comité stratégique s'appuie, pour l'ensemble de ses missions, sur une instance intermédiaire, le Comité technique. Il bénéficie par ailleurs de l'appui du SMBT.

### **8.2. Comité technique**

---

Le comité technique du CTE correspond au comité technique du CGITE. Il est coprésidé par les représentants de l'Etat et du SMBT. Il est chargé du suivi de l'avancement technique et financier du CTE et de rendre compte au comité de pilotage dont il prépare les décisions.

Il se réunira au moins 2 fois par an pour :

- veiller en détail au bon déroulement des actions prévues au contrat, vérifier l'avancement des dossiers, analyser les éventuelles situations de blocage afin de proposer des mesures visant à permettre l'avancement des projets ;
- établir et examiner le tableau de suivi de l'exécution du CTE ;
- mettre en place les outils d'évaluation et étudier les résultats des évaluations ;
- étudier et valider les demandes d'adhésion à la charte partenariale d'engagement ;
- étudier et statuer sur les évolutions des fiches orientations ;
- étudier et statuer sur les évolutions et les propositions d'ajouts de fiches projets et fiches actions.

L'animation et le secrétariat du Comité technique sont confiés au SMBT.

## **Article 9 - Suivi et évaluation du CTE**

Un tableau de bord de suivi du CTE est établi et régulièrement renseigné, décrivant l'avancement des différentes orientations et actions (taux de réalisation, mobilisation des moyens et financement, indicateurs...). Il est tenu à jour sous la responsabilité d'un binôme désigné de représentants de l'intercommunalité concernée et de l'État, membres du comité technique. Il est examiné par le comité technique et présenté en synthèse au comité de pilotage. D'autres tableaux de bord partagés peuvent être établis de façon complémentaire.

Le dispositif d'évaluation, articulé sur plusieurs niveaux (intégralité du CTE, orientations et actions) avec la définition des indicateurs et la désignation des acteurs en charge de son fonctionnement, fera l'objet de comptes rendus réguliers devant le comité technique et une fois par an devant le comité de pilotage. Il s'intégrera au dispositif national d'évaluation de l'ensemble des CTE.

Le CEREMA pourra notamment apporter des conseils méthodologiques pour la définition des indicateurs et du dispositif d'évaluation du CTE.

---

## **Article 10 – Entrée en vigueur et durée du CTE**

L'entrée en vigueur du CTE est effective à la date de signature du présent contrat.

La durée de ce contrat est de 4 ans.

A mi-parcours, est prévu un bilan d'étape sur la base de l'évaluation du CTE, pouvant donner lieu si nécessaire à évolution, voire réorientation, le cas échéant sous forme d'avenant.

Au terme du contrat, un bilan sera conduit pour en évaluer les résultats.

## **Article 11 – Evolution et mise à jour du CTE**

Le CTE n'est pas figé, il est évolutif.

Le corps du CTE, hors annexes, peut être modifié par avenant d'un commun accord entre toutes les parties signataires du CTE et après avis du comité de pilotage. C'est notamment le cas lors d'une évolution de son périmètre géographique visant à intégrer de nouvelles collectivités territoriales.

Les annexes I, II et IV sont régulièrement mises à jour au fil de l'eau, après examen et avis du comité technique puis rendu compte et validation annuels devant le comité de pilotage.

L'annexe III spécifique à chaque établissement public ou opérateur est modifiée à son initiative et proposée pour avis au comité technique puis rendu compte et validation annuels au comité de pilotage.

Les nouvelles demandes d'adhésion à la charte sont analysées et validées au fur et à mesure de leur arrivée par le comité technique et présentées annuellement au comité de pilotage.

## **Article 12 - Résiliation du CTE**

D'un commun accord entre les parties signataires du CTE et après avis favorable du comité de pilotage, il peut être mis fin au présent contrat.

---



## **Article 13 – Traitement des litiges**

Les éventuels litiges survenant dans l'application du présent contrat seront portés devant le tribunal administratif de Montpellier.



### **Annexes**

**Annexe 1 – Fiches orientations**

**Annexe 2 – Fiches actions (FAI)**

**Annexe 3 - Contributions des établissements publics et opérateurs**

**Annexe 4 – Charte partenariale d'engagement**

**Annexe 5 – Composition du comité stratégique du CGITE du territoire de Thau**

